

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
Collectif de la Vallée de Chauvry**

**Département du Val d'Oise**

**Arrondissement de Pontoise**

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL SYNDICAL**

**Procès-verbal n°: 001 -2013**

**Du : Lundi 8 avril 2013**

L'an deux mille treize, le huit avril à 20 heures 30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier DAGONET, Président,

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier DAGONET, Président,

Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt :  
Messieurs Gérard WAGENTRUTZ et Patrice GLANDIERES

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :  
Messieurs Jean DELIGNIERES, Pierre AUSSEL et Jacques DELAUNE

**ETAIT ABSENT :**

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**  
Mme Stéphanie GROCAUT secrétaire du SIACVC

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Patrice GLANDIERES

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 35**

**A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Didier DAGONET, Président, propose que Monsieur Patrice GLANDIERES soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, à l'unanimité,

Nomme **Monsieur Patrice GLANDIERES** comme secrétaire de séance.

## **001 - 2013 – Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 décembre 2012 :**

### **Le Comité Syndical,**

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Monsieur Le Président rappelle que le procès-verbal a été remis à l'ensemble des membres et demande s'il y a des observations.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Considérant**, que le procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2012 a été remis à l'ensemble des Membres,

### **Le Comité Syndical,**

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** le procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2012.

## **002 - 2013 – Approbation du compte-administratif 2012 :**

### **Le Comité Syndical,**

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES.

Monsieur Patrice GLANDIERES, fait lecture du compte administratif 2012.

Tout d'abord il rappelle que le compte administratif correspond au compte établi à partir de la comptabilité du Syndicat. Il doit être équivalent au compte de gestion fourni par la Trésorerie.

Les comptes de l'exercice dégagent un excédent de 7 222,69€ en fonctionnement et 20 000,00€ en investissement au titre de l'année 2012.

### **I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

L'ensemble des dépenses s'élève à 2 777,31€

Les recettes s'élève à 10 000,00€.

### **II -- SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Aucune dépense n'a été réalisée sur l'année 2012, par contre le Syndicat a collecté 20 000,00€ de recettes auprès des Communes adhérentes.

Monsieur Le Président demande s'il y a des observations.

Monsieur Le Président, Didier DAGONET, quitte la séance et transmet la présidence à Monsieur Jean DELIGNIERES, Vice-Président.

Le Comité Syndical placé sous la présidence de Monsieur Jean DELIGNIERES, Vice-Président.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M 49,

**Considérant** que Monsieur Didier DAGONET, Président, a quitté la séance, en vertu de l'article L2121-14 et L2121-31, du Code des Collectivités Territoriales et que Jean DELIGNIERES, Vice-Président a pris la Présidence,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Considérant** le compte-administratif 2012 du Comité Syndical qui se décompose comme tel :

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
<b>Dépenses :</b>	2 777,31 €	0,00 €
<b>Recettes :</b>	10 000,00 €	20 000,00 €
<b>Résultats :</b>	7 222,69 €	20 000,00 €

**Considérant** le résultat global excédentaire en section de fonctionnement de 7 222,69€,

**Considérant** le résultat global excédentaire en section d'investissement de 20 000,00€

**Le Comité Syndical** après en avoir délibéré à **la majorité**,

**Approuve** le Compte-administratif 2012 tel qu'il a été présenté,

**Signe** le compte-administratif 2012.

Monsieur Didier DAGONET, Président, revient en séance et demande le résultat des votes.

### **003 - 2013 – Approbation du compte de gestion 2012 :**

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES.

Monsieur Patrice GLANDIERES précise que Monsieur Reidha BENHAFESSA, Trésorier Principal de Taverny Beauchamp a transmis le compte de gestion du Syndicat au titre de l'année 2012.

Le compte de gestion reprend l'ensemble des écritures ordonnancées par le Syndicat, du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Le compte de gestion s'établit comme tel :

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
<b>Dépenses :</b>	2 777,31 €	0,00 €
<b>Recettes :</b>	10 000,00 €	20 000,00 €
<b>Résultats :</b>	7 222,69 €	20 000,00 €

Ce qui amène à un résultat global excédentaire de 7 222,69€ en fonctionnement et 20 000,00€ en investissement au titre de l'année 2012, soit un résultat cumulé de 27 222,69€.

Enfin Monsieur Patrice GLANDIERES souligne la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M 49,

**Considérant** le compte-administratif 2012 approuvé,

**Considérant** le compte de gestion 2012 transmis par Monsieur Reidha BENHAFESSA, Trésorier Principal de Taverny Beauchamp,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Considérant** le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à 20 000,00€,

**Considérant** le résultat d'exercice en fonctionnement qui s'élève à 7 222,69€,

**Le Comité Syndical** après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**Approuve** le compte de gestion 2012, qui s'établit comme tel :

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
<b>Dépenses :</b>	2 777,31 €	0,00 €
<b>Recettes :</b>	10 000,00 €	20 000,00 €
<b>Résultats :</b>	7 222,69 €	20 000,00 €

**Dit** que le compte de gestion est identique au compte-administratif 2012,

**Autorise** le Président à signer le compte de gestion 2012.

#### **004 - 2013 – Affectation des résultats :**

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES.

En prévision des dépenses liées au futur marché d'études complémentaires et de levé topographique, il est proposé de virer 7 000,00€ de l'excédent de fonctionnement 2012, en investissement.

Aucune observation n'est formulée.

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M 49,

**Considérant** le compte-administratif 2012 approuvé,

**Considérant** le compte de gestion 2012 approuvé,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Considérant** le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à 20 000,00€ en investissement,

**Considérant** le résultat d'exercice en fonctionnement qui s'élève à 7 222,69€,

**Le Comité Syndical** après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**Approuve** l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 222,69€ au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 20 000,00€ au chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté,
- l'inscription de 7 000,00€ à l'article 1068-excédent de fonctionnement.

### **005 - 2013 – Approbation du budget primitif 2013 :**

Monsieur Le Président précise que la Trésorerie nous a informés qu'une erreur s'était glissée au 002 - report de fonctionnement. C'est pourquoi une nouvelle maquette a été adressée à l'ensemble des Délégués du Syndicat. Cette erreur a imposé que nous modifions complètement la répartition des crédits de fonctionnement, qui avait été étudiée en réunion du 2 avril dernier avec Monsieur Le Vice-Président.

Monsieur Le Président propose un budget global de 95 222,69€ qui s'établit comme tel :

### **I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **a – DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement proposées sont d'un montant de **10 222,69 €**. Elles se décomposent de la manière suivante :

Les **charges à caractères général** pour 6 289,44€ qui se décomposent de la façon suivants :

▪	Fourniture d'entretien et petit équipement	200,00 €
▪	Fournitures administratives	230,00 €
▪	Autres matières et fournitures	500,00 €
▪	Prime d'assurance	500,00 €
▪	Rémunération d'honoraires	2 066,75€
▪	Frais d'actes et contentieux	1 442,69€
▪	Annonces et insertion	300,00€
▪	Catalogues et imprimés	150,00€
▪	Publications	800,00€
▪	Frais d'affranchissement	100,00€
▪		

Les **charges de personnel** pour 1 300,00 € qui se décomposent de la façon suivante :

Rémunération indemnité	1 200,00 €
Cotisations URSSAF	100,00€

**Dépenses imprévues de fonctionnement**, pour un montant de 700,00 €.

**Virement à la section d'investissement :** 1 933,25€

#### **b – RECETTES**

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à 10 222,69€, réparties comme telles :

<b>Excédent de fonctionnement reporté :</b>	222,69€
<b>Subventions d'exploitation :</b>	10 000,00€

## **I — SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **a – DEPENSES**

Les dépenses d'investissement proposées s'élèvent à 85 000,00€ et se répartissent comme telles :

<b>Dépenses imprévues d'investissement</b>	4 000,00€
<b>Frais d'études</b>	81 000,00€

### **b – RECETTES**

Les recettes d'investissement proposées s'élèvent à 85 000,00€ et se répartissent comme telles :

<b>Solde d'exécution d'investissement reporté</b>	20 000,00€
<b>Virement de la section de fonctionnement :</b>	1 933,25€
Autres réserves :	7 000,00€

Les **subventions d'investissement** pour un montant de 56 066,75€ qui se décomposent de la façon suivants :

▪	Subvention Agence de l'eau	30 103,75€
▪	Subvention du Département	5 963,00€
▪	Subvention des Communes	20 000,00€

Monsieur Patrice GLANDIERES suggère de demander rapidement les subventions afin de couvrir les dépenses d'investissement envisagées.

Monsieur Le Président approuve et précise que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a proposé en cas de problème de trésorerie en fin d'année budgétaire, de contracter un emprunt à taux zéro auprès d'eux.

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ demande à quoi vont servir les crédits affectés en prime d'assurances.  
Monsieur DAGONET, Président, précise que ceci est une assurance responsabilité civile pour les Elus.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Président,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M49,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le budget primitif 2012 équilibré en recettes et en dépenses comme tel :

<b>Budget de fonctionnement</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>Recettes :</b>
<b>Crédits votés</b>	10 222,69 €	10 000,00 €
<b>0002 excédent de fonctionnement reporté :</b>	/	222,69 €
<b>Total de la section de</b>	10 222,69 €	10 222,69 €

fonctionnement :

Budget d'investissement	Dépenses :	Recettes :
Crédits votés	85 000,00 €	58 000,00 €
001 Reports 2012	/	20 000,00 €
1068 dotation fonds divers	/	7 000,00 €
Total de la section de fonctionnement :	85 000,00 €	85 000,00 €

Signe le budget primitif 2013.

#### **006 - 2013 – Dotation des Communes adhérentes au titre de l'année 2013 :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, précise que pour l'équilibre du budget il convient que les Communes adhérentes participent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat.

Il rappelle la clef de répartition qui s'établit en fonction de la population des Communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry. Les deux Communes comptent 733 habitants, soit 426 habitants pour Béthemont-la-Forêt et 307 habitants pour Chauvry.

Au vu du budget primitif 2013, il est proposé de demander une participation des Communes qui se répartit comme telle :

	Total	Béthemont-la-Forêt	Chauvry
Population	733	426	307
Participation en fonctionnement	10 000,00 €	5 811,73 €	4 188,27 €
Participation en investissement	20 000,00 €	11 623,46 €	8 376,54 €
Total	30 000,00 €	17 435,19 €	12 564,81 €

Monsieur Le Président demande s'il y a des observations.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Président :

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le budget primitif 2013,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** la répartition des participations des Communes adhérentes comme telle :

	Total	Béthemont-la-Forêt	Chauvry
Population	733	426	307
Participation en fonctionnement	10 000,00 €	5 811,73 €	4 188,27 €
Participation en investissement	20 000,00 €	11 623,46 €	8 376,54 €

<b>Total</b>	30 000,00 €	17 435,19 €	12 564,81 €
--------------	-------------	-------------	-------------

**B – Points sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, rappelle que le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué au bureau d'études Vincent Ruby, pour un montant de 32 040.00€ HT :

<b>Tranche :</b>	<b>Objet :</b>	<b>Montant HT :</b>
Tranche ferme		16 940€
Tranche conditionnelle 1	Elaborer le cahier des charges en vu du recrutement du maître d'œuvre	3 500€
Tranche conditionnelle 2	Elaborer le cahier des charges en vu du recrutement du SPS	800€
Tranche conditionnelle 3	Elaborer le cahier des charges en vu du recrutement du contrôleur technique	800€
Tranche conditionnelle 4	Assister le maître d'ouvrage dans la mise en place du mode de gestion du système d'assainissement	5 000€
Tranche conditionnelle 5	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du maître d'œuvre	5 000€

Prix supplémentaire

<b>Prix</b>	<b>Objet :</b>	<b>Montant HT :</b>
PS1	Une réunion	460€
PS2	Une réunion publique	600€
PS3	Assistance à la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique	2 500€
PS4	Assistance à la mise en œuvre d'une procédure de convention de servitude	100€

Monsieur Le Président précise que deux réunions ont été organisées avec le bureau d'études. Ces derniers ont remis un rapport qui montre un coût estimé des travaux sur le domaine public de 4,3 millions d'euros et un montant de 790 500€ pour l'estimation des travaux sur le domaine privé.

Le bureau d'études a proposé deux scénarii par commune pour le passage des canalisations d'assainissement. Les Communes étudient ces scénarii avant de prendre une décision.

Avant de passer le marché de maîtrise d'œuvre, il convient de procéder à une étude des sols et des levés topographiques, qui seront annexés au dossier de consultation.

Pour cela le cabinet Ruby a rédigé le cahier des charges du marché divisé en deux lots :

- Lot 1 : Travaux topographiques
- Lot 2 : Etude géotechnique de type G12.

Le tout est estimé à moins de 50 000,00€.

Le marché a été mis en ligne le vendredi 5 avril, sur la plateforme de dématérialisation Dématis.

Les offres doivent être rendues pour le vendredi 3 mai 17h00.

Le bureau d'études Ruby viendra récupérer les offres le 16 mai en matinée et ouvrir les plis.

Le compte-rendu d'analyse des offres sera remis par le bureau d'études Vincent Ruby le 21 mai à 14h00.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR**



**LA SEANCE EST LEVEE A 21h22**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Comité Syndical  
du 8 avril 2013 à 20h30 :**

001-2013	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Syndical du 13 décembre 2012
002-2013	Approbation du compte-administratif 2012
003-2013	Approbation du compte de gestion 2012
004-2013	Affectation des résultats
005-2013	Approbation du budget primitif 2013
006-2013	Dotation des Communes adhérentes au titre de l'année 2013

M. DAGONET Président		M. DELIGNIERES Vice-Président	
M. WAGENTRUTZ Délégué Titulaire		M. AUSSEL Délégué Titulaire	
M. GLANDIERES Délégué Titulaire		M. DELAUNE Délégué Titulaire	